



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Délibération N°

Date de convocation : 18 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle du site de Haute Sambre Bois L'Evêque à Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (54 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Wallincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Jean-Pierre MAILLIARD

Christian DERVAUX(S)
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET
Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Bernard PLET
Bertrand LEFEBVRE
Bernard LECOLIER
Bruno VILAIN(S)
Sylvie DECRESSIONIERE
Annie DORLOT(S)
Cécile MERCIER
Joseph MODARELLI
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE(S)
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Paul CAILLIEZ
Laurent GOASCIASZEK(S)
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERE



Membre excusé (4) : Gérard BEZIN, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre ayant donné procuration (1) : Maryline GODIN à Didier BONIFACE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

OBJET : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DU PIG AU SYNDICAT MIXTE DE PAYS

Lors du comité syndical du 16 février 2012, les membres du Pays du Cambrésis ont validé le lancement du Programme d'Intérêt Général.

Afin que le syndicat mixte puisse gérer le projet, les intercommunalités membres du syndicat mixte doivent disposer de la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

Chaque EPCI membre doit ensuite par le biais d'une délibération adoptée en conseil communautaire, déléguer la réalisation du Programme d'Intérêt Général au syndicat mixte en précisant le rôle exact de la structure à savoir :

- La gestion de la gouvernance technique et politique du projet
- La gestion financière du projet par la mise en place d'un budget annexe (gestion de cotisations des EPCI adhérentes, des participations partenariales)
- La définition et l'application de(s) la convention (s) partenariale(s)
- Le recrutement et la gestion administrative et financière de l'équipe suivi-animation dédiée à la mise en place du PIG
- La mise en place des bilans et de l'évaluation du programme
- La communication autour du projet sera pilotée par le syndicat mixte en lien avec les EPCI, les partenaires et l'équipe suivi-animation.

La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis ayant la compétence « politique logement et du cadre de vie » décide de déléguer au syndicat mixte la maîtrise d'ouvrage du projet PIG dans le cadre des éléments énoncés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 04 juillet 2012 et de la publication
Le 04 juillet 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 04 juillet 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis


Gérard DEVAUX



Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.